

# La fin de la Bibliographie généalogique suisse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Mitteilungen / Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung  
= Bulletin d'information / Société suisse d'études généalogiques**

Band (Jahr): - **(1988)**

Heft 33: **[Édition française]**

PDF erstellt am: **11.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

soutenir M. Rechsteiner dans ses démarches.

M. E. Bareiss est d'avis que les futurs graphistes - ceci dans le cadre de leur formation professionnelle - devraient suivre des cours d'héraldique.

L'assemblée se termine avec un retard de 3 minutes seulement.

H.B. Kälin [par intérim]

#### Répertoire des noms de famille suisses [6 volumes, Zurich 1968-1971]

Cet ouvrage est épuisé. Depuis 1983, une communauté de travail est à l'oeuvre pour mettre les 6 volumes sur ordinateur. Les erreurs de la première édition ont toutes été corrigées. Depuis la parution de l'ouvrage, le canton du Jura a été constitué. La nouvelle édition en tient compte. En outre quelques autres améliorations ont été apportées aux volumes.

Le "Répertoire des noms de famille suisses" est actuellement mis sur disquettes. Il contient environ 48'000 noms de famille. Actuellement les programmes suivants sont à disposition :

- le contenu des 6 volumes complets, tel qu'il se présente dans l'ancienne édition [avec corrections]
- le contenu complet divisé par cantons
- anciennes familles seulement
- le contenu complet divisé par communes d'origine [en préparation]
- les familles classées selon leur origine [en préparation]
- le contenu, divisé par année [en préparation]

Tous les programmes ont été enregistrés selon le système IBM-Basic 3.20 et sont utilisables sur les appareils IBM et ceux compatibles.

Il est prévu d'établir, en annexe, une liste qui renseignera sur les nombreux noms de localités qui ont disparu aujourd'hui.

En ce qui concerne la nouvelle édition, elle comptera probablement 3 volumes; sa parution ne saurait tarder. Le responsable de la communauté de travail est M. E.C. Meier, 8302 Kloten.

#### La fin de la Bibliographie généalogique suisse

Cette bibliographie parut une première fois en 1932/33 et régulièrement depuis 1946 jusqu'à aujourd'hui. En tant que bibliographie très complète de la littérature généalogique suisse, elle fut infiniment appréciée par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de nos familles.

La bibliographie fut préparée de la manière suivante : dans le cadre de la mise sur pied des bibliographies pour la Bibliothèque nationale, le rédacteur responsable préparait gracieusement, à l'intention de la SSEG, un fichier à part, contenant tous les travaux généalogiques recensables. A la suite de restrictions d'ordre financier, imposées à la Bibliothèque nationale par la Confédération, ce travail [3 semaines par année] fut interdit. L'intervention de membres du comité central de la SSEG auprès des collaborateurs du conseiller fédéral responsable resta sans effet. Ce fait est d'autant plus regrettable que la lacune ne pourra plus jamais être comblée.